



Commune des Avironns

**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 1^{ER} MARS 2013

Par suite d'une convocation en date du **21 février 2013**, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS se sont réunis à la Mairie le **premier mars deux mille treize, à dix-huit heures**, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire** de la Commune.

La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le **21 février 2013**.

Il a été procédé à l'appel nominal des conseillers.

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mikaël - Mme BARET Liliane - M. CLOTAGATIDE Vincent - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. REMY Michel - M. GRONDIN Jacki

Absente : Mlle ROMAINSTAL Géraldine*

Procurations : Mme **HEBERT Monique** a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - Mme **LAMOLY Viviane** a donné mandat à Mme ZETTOR Jacqueline - Mme **JULLIEN Marie-Josée** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. **RIVIERE Raphaël** a donné mandat à M. BENARD Alex - M. **BADER Ricardot** a donné mandat à M. MONDON René - Mme **BETON Fernande** a donné mandat à Mme CADERBY Colette

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE Vincent est désigné pour en assurer les fonctions.

* Mlle **ROMAINSTAL Géraldine** est arrivée au début de l'affaire N°2.

Le Maire a constaté le quorum.

Hôtel de Ville

Il a ensuite procédé, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné **M. CLOTAGATIDE Vincent** pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les affaires suivantes étaient portées à l'ordre du jour :

1) Compte rendu des décisions

- Adoption du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2012

2) Orientations budgétaires 2013

- Compte principal

3) Orientations budgétaires 2013

- Service annexe de l'eau potable

4) Orientations budgétaires 2013

- Service annexe de l'assainissement collectif des eaux usées

5) Orientations budgétaires 2013

- Service annexe de la régie funéraire

6) Orientations budgétaires 2013

- Service Public d'Assainissement Non Collectif

7) Fixation pour l'année 2012 de l'IRL due aux instituteurs non logés

8) Acquisition foncière

- Parcelles AS 380 et AS 382

9) Réforme des rythmes scolaires

- Report de l'application

10) Personnel communal

- Création d'emploi

11) Information du Conseil Municipal dans le cadre de sa délégation de pouvoirs au Maire

& &
&

AFFAIRE N° 1 / Compte-rendu des décisions

- Adoption du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2012

Le Maire a rappelé l'article L.2121-23 du CGCT qui stipule que les délibérations du Conseil Municipal sont signées par tous les membres présents à la séance.

Le règlement intérieur du Conseil prévoit dans ce cadre que chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Le procès-verbal de la séance du **21 décembre 2012** a été transmis aux élus. Il a été également tenu à disposition en séance.

M. FERRERE a critiqué le compte-rendu de la séance précédente qui, selon lui depuis 10 ans, n'est absolument pas fidèle à la réalité des débats et a considéré que le Maire s'enfonçait par paresse dans la médiocrité.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à la majorité absolue (3 contre : Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - Mme BETON Fernande par procuration ; et une abstention : M. MICHEL Rémy)**, a adopté le contenu du procès-verbal de la **séance du 21 décembre 2012**.

& &
&

AFFAIRE N° 2/ Orientations budgétaires 2013
- Compte principal

Arrivée de Mlle ROMAINSTAL Géraldine.

Le Conseil Municipal a été appelé à débattre des orientations budgétaires de la Commune pour l'année 2013 pour le compte principal. Le débat n'a pas donné lieu à un vote.

Il est rappelé que pour l'année 2012 :

- Le budget prévisionnel s'établissait à :
 - pour le fonctionnement : 13 328 121,71
 - pour l'investissement : 11 534 510,05

- Sur un total de dépenses prévisionnelles de **24 862 631,76 €**, l'exécution devrait s'établir à environ **4 983 077,25 €** pour les dépenses d'investissement en réalisations (2 682 944,00 étant portés en restes à réaliser en dépenses) et à **13 190 097,51 €** pour les dépenses de fonctionnement, soit un total de **18 173 174,76 €**.

- En termes d'opérations d'investissement, ont notamment été réalisés les investissements suivants :
 - les indemnités pour le concours du groupe scolaire du Ruisseau
 - les travaux pour la finalisation de la médiathèque ainsi que son équipement
 - une partie des travaux pour le gymnase
 - la finalisation des travaux d'amélioration du bâti scolaire
 - la finalisation des travaux d'aménagement du relais de l'insertion
 - la réalisation d'une partie des travaux pour la création du plateau sportif de Ravine Sèche

Au 1^{er} janvier 2012, la structure en personnel était composée de **281 agents** dont :

→ **142 Emplois permanents** avec :

- 74 agents titulaires et stagiaires (7 Cadre A, 15 Cadre B et 52 agents de catégorie C)
- 58 agents non titulaires
- 10 agents contractuels

→ 139 Emplois aidés dont :

- 137 CAE/CUI
- 02 apprentis

La masse salariale totale 2012 s'établit à **6 597 327 €**.

La fiscalité directe perçue pour la Commune en 2012, représente un produit de 1 681 311,00 €.

Au 31 décembre 2012, l'épargne nette était de 9,23%.

L'encours de dette s'établissait à 8 872 642,27 euros soit 845 euros par habitant.

Pour ce qui concerne l'année 2013 :

Le contexte financier demeure très contraint.

En recettes de fonctionnement :

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement pour l'année 2013 peuvent être estimées à 12 800 000 €, soit :

Ressources fiscales :

Impôts directs (produits des 3 taxes) :	1 681 311
Produits de l'octroi de mer :	4 961 885
Taxe sur les carburants :	1 023 718
Taxe additionnelle aux droits de mutations :	100 000
Taxe sur les cessions de terrains devenus constructibles :	50 000
Dotations de solidarité communautaire :	643 462

Dotations :

Dotations forfaitaires :	1 542 645
Dotations nationales de péréquation :	599 490
Compensations sur emplois aidés :	1 000 000
Compensations diverses :	96 000

Autres ressources :

Subvention CAF (PARS, CLSH) :	300 000
Revenus des immeubles :	12 000
Produits divers (piscine, cantine, micro-crèches...) :	600 000
Reprises sur subventions :	44 000
Affectation de résultat à la section de fonctionnement :	242 000

En recettes d'investissement :

Les recettes prévisionnelles d'investissement, pour l'année, sont estimées à 8 000 000 €.

Produit des emprunts :	2 600 000
FCTVA :	600 000
TLE :	100 000
Subvention du Conseil Régional :	800 000
Subvention du Conseil Général :	99 000
Fonds de concours CIVIS :	460 000
Subvention Etat et Europe :	450 000
Amortissements divers :	700 000
Prélèvement sur la section de fonctionnement :	800 000
Subvention sollicitée auprès de l'Etat au titre du FEI : (dossier en instruction)	1 400 000

En matière de dépenses d'investissement, il y a lieu de prendre en compte notamment les éléments suivants :

- 1) Le remboursement de la dette qui sera d'environ :
 - En capital : 750 000
- 2) En inscription : il y aura notamment en investissement une enveloppe d'environ 8 000 000 d'euros.

En travaux :

• Inscription des crédits de paiement restants pour le gymnase	500 000
• Mise aux normes des locaux de service du réfectoire de l'école maternelle	120 000
• Reconstruction de l'ancien logement de fonction pour l'école élémentaire de Ravine Sèche	400 000
• Deuxième tranche des travaux de modernisation de la salle Georges Brassens	300 000
• Travaux d'aménagement de l'espace de centralité du Tévelave	580 000
• Travaux d'aménagement de la zone AUS bas du Tévelave	1 800 000

• Travaux de voirie :

- Programme sous maîtrise d'ouvrage communal directe : 700 000
 - Chemin Lacroix ;
 - Chemin Bananes ;
 - Chemin N° 1 : partie comprise entre Barouty et Fond Maurice ;
 - Chemin Edouard Rivière : partie comprise entre la SCI Fleur de Canne et le Chemin Camille Roche.
- Programme avec études de maîtrise d'œuvre : 1 000 000
 - Chemin Maximin Lucas ;
 - Rue Edouard Sartre ;
 - Rue Francis Rivière ;
 - Rue des Hortensias.

- Création de trottoirs sur la Route des Merles (sous forme de fonds de concours) 170 000

En foncier :

- Engagement des négociations pour acquisitions des parcelles AD 132 et 133 au Tévelave 400 000
- Poursuite du portage ex terrain Caderby près du stade 80 000

En études :

- Etudes pré-opérationnelles pour la zone AUS –zone amont du Tévelave 683 000
- Maîtrise d'œuvre pour l'extension du cimetière avec construction d'une salle mortuaire 60 000
- Inscription des crédits de paiement restants pour les études nécessaires à la réalisation du groupe scolaire du Ruisseau ainsi que de l'équipement petite enfance 710 000

En fonctionnement, les dépenses porteront sur :

- Les dépenses de personnel qui devraient représenter une masse de 6 800 000 €

Au 1^{er} février 2013 la structure en personnel était composée de **278 agents** dont :

→ **150 Emplois permanents** avec :

- 78 agents titulaires et stagiaires (6 Cadre A, 17 Cadre B et 55 agents de catégorie C)
- 56 agents non titulaires
- 16 agents contractuels

→ **128 Emplois aidés** dont :

- 126 CAE/CUI
- 02 apprentis

• Les autres charges de fonctionnement devraient représenter environ :

- 2 900 000 € pour les charges à caractère général
- 844 000 € pour les charges de gestion courante
- 280 000 € pour les charges exceptionnelles + atténuation du produit
- 700 000 € pour les amortissements divers
- 451 000 € pour les charges financières
- 800 000 € pour le prélèvement pour la section d'investissement

Au regard de ces données prévisionnelles, le Conseil a été invité à débattre des orientations budgétaires du compte principal pour l'année 2013.

Après lecture par le Maire des propositions d'orientations budgétaires du groupe majoritaire pour l'année 2013, M. FERRERE a fait savoir qu'il a été choqué lorsque le Maire a, sur le volet dépenses de personnel, proposé le recrutement de deux agents de médiation pour notamment faire de la prévention auprès des jeunes à la sortie du collège et du lycée. Il a estimé que le Maire n'a pas pris au sérieux le malaise des jeunes et qu'il faut surtout être à leur écoute.

M. Jean-Daniel DENNEMONT est intervenu sur la programmation des ouvrages communaux qui, selon lui, s'inscrivent dans un intérêt général puisqu'ils amélioreront les conditions de vie des Avironnais et a ajouté, qu'en raison des échéances électorales, il espère que ce ne sera pas uniquement que du visuel mais de vraies routes, suffisamment larges.

Le Maire a répondu que les travaux ont toujours été faits avec sérieux et a ajouté que lorsque les routes deviennent des boulevards, c'est une incitation à la vitesse.

M. GRONDIN a, quant à lui, constaté avec agréable surprise, que les propositions portées par l'opposition, voire par lui, en 2008, ont servi à quelque chose puisque le Maire se les ait appropriées. Il a ajouté que cela lui convient dès l'instant où ces propositions répondent aux attentes réelles de la population.

Il a ensuite souhaité avoir des clarifications sur les 6 à 7 postes relatifs aux contrats d'avenir susceptibles à terme d'être programmés.

Le Maire a répondu qu'il s'agit de postes pour des remplacements aux éventuels départs à la retraite ou pour pallier à des besoins ponctuels dans les services.

M. FERRERE a regretté que les 13 millions d'euros en frais de fonctionnement ont été consommés jusqu'au dernier centime alors que les 11,5 millions d'euros en investissement, censés relancer l'économie de la commune et de la commande publique et de dynamiser le tissu économique, ont été consommés aux alentours de 40%. Il a jugé que les orientations budgétaires de la majorité sont des mots sans valeur et a considéré que le Maire est « un gros diseur, petit faiseur » et que par son inaction, sa paresse et son manque de travail, les montants des investissements sont consommés à peine de moitié.

Le Maire a rétorqué que depuis des années, la notion de restes à réaliser en investissement était expliquée mais que certains avaient des problèmes de compréhension. Il a rappelé qu'un investissement pouvait s'étaler sur plusieurs années budgétaires. En l'espèce, en 2012, l'engagement de l'investissement représente 70% des dépenses. Ce qui est un niveau excellent.

Mme Line BAILLIF a complété que ce même Maire cité comme paresseux est à la tête d'une des communes les plus dynamiques de France : Source INSEE.

M. GRONDIN a, quant à lui, souhaité savoir quelle est désormais l'affectation du logement de fonction de Ravine Sèche.

Le Maire a répondu que l'ancien logement sera détruit à cause de sa vétusté et qu'il s'agit à présent de reconstruire des locaux pour les activités annexes de l'école, création d'une salle dortoir avec sanitaires, etc.

Après discussions, les **orientations budgétaires 2013** ont été fixées telles que présentées ci-dessus tant pour le fonctionnement que pour l'investissement.

& &
&

AFFAIRE N° 3/ **Orientations budgétaires 2013
- Service annexe de l'eau potable**

Rappel des données financières 2012 :

Le prévisionnel 2012 était en dépenses comme en recettes de :

Pour le fonctionnement : 507 975,00
Pour l'investissement : 1 422 081,00

Les réalisations s'établissent à :

- En recettes de fonctionnement : 507 074,00
- En dépenses de fonctionnement : 267 300,00

- En recettes d'investissement : 1 218 840,00
- En dépenses d'investissement : 1 188 592,00

L'investissement a principalement porté sur :

- Le remboursement du capital de la dette, soit **28 865 €**
- Les divers travaux de renforcement et d'extension du réseau pour **372 792 €** qui ont essentiellement permis de solder le marché d'extensions de l'entreprise SPIE CAPAG.

Orientations budgétaires 2013 :

Les données financières prévisionnelles sont les suivantes :

En recettes de fonctionnement :

- Produit de la vente d'eau aux abonnés 375 000
- Reprise sur subvention 55 000

En recettes d'investissement :

- Prélèvement sur la section d'exploitation 100 000
- Amortissement des installations 192 000
- Affectation de résultat 200 000
- Emprunt 500 000

Le Maire a proposé au Conseil, pour l'année 2013, de retenir les orientations suivantes :

- Le paiement de la dette pour environ **55 555 €** en annuité ;
- Conforter l'amélioration de la qualité de l'eau notamment sur le plan sanitaire avec la mise en œuvre, dans un premier temps, d'une unité de traitement des sources groupées au niveau du réservoir Cyprès. Le coût de cette unité est estimé à 500 000 euros.
- Démarrer l'étude nécessaire à la définition des ouvrages à créer tant au niveau du regard de l'union du Bras de Jeanne qu'à l'amenée du réseau au niveau du réservoir à construire en lieu et place de l'actuel réservoir Cadet.
- Poursuite de l'étude de maîtrise d'œuvre comprenant le listing des opérations suivantes :
 - Remplacement et renforcement de certaines sections de canalisations sur la route de Bras Sec, sentier Ferblantier, allée du cimetière (raccordement partie basse), fin du chemin Bateau, impasse des Dattiers, RD18-impasse en dessous de la station de pompage, impasse sur le chemin Cendrine, chemin Pavé, impasse sur chemin Dozenval, impasse Henri Toupin, chemin Bellecombe partie haute, route de la Ravine Sèche (chemin Cendrine jusque la station de relevage).
 - Divers travaux de mise aux normes sur les captages Deveaux, La Mocque, Lucas, Dussac, Cadet, Fourcade et Bras Sec : notamment des travaux de réhabilitation d'ouvrage de franchissement de ravines, de remplacement de regard, de mise en place de compteur de production.
 - Au niveau des réservoirs Toupin et Bananes la mise en place d'ouvrages de dérivation de trop-pleins.

Ces travaux sont globalement évalués à 2 500 000 euros. La Commune a sollicité un financement de l'Etat à hauteur de 1 800 000 euros. Les travaux ne seront effectifs que si la Commune obtient un financement.

M. FERRERE a souligné l'importance de ce rapport à ses yeux et a souhaité avoir des explications sur le rapport de l'ARS sur la qualité de l'eau au niveau du réservoir Cyprès en accusant le Maire d'avoir dissimulé la vérité à la population. Il a ajouté que son groupe demande que l'eau du Tévelave permette les usages prévus à cet effet et que celle-ci ne soit pas à l'origine de maladies pour l'homme. M. FERRERE a proféré diverses insultes à l'encontre du Maire.

Le Maire, après avoir rappelé à M. FERRERE le caractère officiel de la séance de conseil et après lui avoir demandé de se calmer dans sa démagogie et son insolence, a précisé que depuis 10 ans, la Commune investit tous les ans environ 2 500 000 euros pour refaire les canalisations et c'est la raison pour laquelle, les Avirons détient le record du taux de rendement le plus élevé sur l'île.

S'agissant de l'ARS, il a ajouté que l'analyse réalisée en septembre 2012 est une analyse spécifique effectuée dans le cadre de la procédure des périmètres de protection et qui n'est pas

faite régulièrement. En effet, les eaux répondent aux normes réglementaires classiques de potabilité. Il s'agit ici d'analyses réalisées au regard du code de la santé publique qui ont mis en évidence la nécessité de mettre en œuvre une unité de traitement, au regard de la présence des parasites sur l'eau captée des sources groupées. Le secteur directement desservi par le réservoir concerne 60 abonnés qui ont été tous informés de manière individuelle.

En matière de périmètres de protection, le Maire a rappelé l'impossibilité de satisfaire aux exigences de l'Etat en matière de mise en œuvre du fait de la présence des ressources superficielles au cœur du parc national dans la forêt du Tévelave.

Mme MEZINO a pris la parole pour dire que M. FERRERE n'a pas de leçons à donner à M. le Maire car c'est lui qui a manqué de respect à l'ensemble des conseillers.

Après discussions, les **orientations budgétaires 2013** pour le **service de l'eau potable** ont été fixées comme suit :

- Le paiement de la dette pour environ **55 555 €** en annuité ;
- Conforter l'amélioration de la qualité de l'eau notamment sur le plan sanitaire avec la mise en œuvre, dans un premier temps, d'une unité de traitement des sources groupées au niveau du réservoir Cyprès. Le coût de cette unité est estimé à 500 000 euros.
- Démarrer l'étude nécessaire à la définition des ouvrages à créer tant au niveau du regard de l'union du Bras de Jeanne qu'à l'amenée du réseau au niveau du réservoir à construire en lieu et place de l'actuel réservoir Cadet.
- Poursuite de l'étude de maîtrise d'œuvre comprenant le listing des opérations suivantes :
 - Remplacement et renforcement de certaines sections de canalisations sur la route de Bras Sec, sentier Ferblantier, allée du cimetière (raccordement partie basse), fin du chemin Bateau, impasse des Dattiers, RD18-impasse en dessous de la station de pompage, impasse sur le chemin Cendrine, chemin Pavé, impasse sur chemin Dozenval, impasse Henri Toupin, chemin Bellecombe partie haute, route de la Ravine Sèche (chemin Cendrine jusque la station de relevage).
 - Divers travaux de mise aux normes sur les captages Deveaux, La Mocque, Lucas, Dussac, Cadet, Fourcade et Bras Sec : notamment des travaux de réhabilitation d'ouvrage de franchissement de ravines, de remplacement de regard, de mise en place de compteur de production.
 - Au niveau des réservoirs Toupin et Bananes la mise en place d'ouvrages de dérivation de trop-pleins.

& &
&

Rappel des données financières 2012 :

Le prévisionnel 2012 était en dépenses comme en recettes de :

Pour le fonctionnement : 266 417,53
Pour l'investissement : 1 770 620,68

Les réalisations s'établissent à :

- En recettes de fonctionnement : 203 066,11
- En dépenses de fonctionnement : 189 978,52

- En recettes d'investissement : 206 575,73 et 1 562 077,00 portés en restes à réaliser
- En dépenses d'investissement : 678 215,84 et 1 004 267,00 en restes à réaliser

L'investissement a principalement porté sur :

- Le remboursement du capital de la dette, soit **37 006 €**.
- Les travaux ont essentiellement porté sur une partie de l'opération d'assainissement de la rue de l'église vers la route des poivriers.

Orientations budgétaires 2013 :

Les données financières prévisionnelles sont les suivantes :

En recettes de fonctionnement :

▪ Participation pour raccordement	70 000
▪ Produit du service	47 000
▪ Reprise sur subventions	29 600
▪ Subvention d'équilibre	30 254
▪ Résultat de clôture de fonctionnement	13 000

En recettes d'investissement :

▪ FCTVA	93 000
▪ Amortissement	69 000
▪ Résultat de clôture d'investissement	86 169

Au titre de l'année 2013, le Maire a proposé au Conseil :

- d'assurer les inscriptions nécessaires au paiement de la dette : **55 000 €** ;
- de finaliser les travaux actuellement en cours d'exécution ;
- d'enclencher les travaux sur le chemin Méлина estimés à environ 200 000 euros.

M. FERRERE s'est adressé à la presse pour leur dire qu'il est facile de vérifier ses affirmations en faisant, d'une part un reportage sur le problème et d'autre part en demandant le rapport à l'ARS.

M. GRONDIN a souhaité savoir si le Maire s'engage sur la qualité de l'eau.

Il lui a été répondu qu'un travail partenarial avec l'ARS a été mené sur cette question. En accord avec l'ARS, un avis dans chaque boîte à lettre a été adressé aux 60 abonnés susceptibles d'être concernés. La Commune s'est engagée à mettre en place une unité de traitement dont le coût s'élève à 600 000 euros. L'étude de faisabilité a été faite et la maîtrise d'œuvre sera lancée très prochainement pour que le tout soit installé au plus tard à la prochaine période d'étiage.

Après discussions, les **orientations budgétaires 2013** pour le **service annexe de l'assainissement collectif des eaux usées** ont été fixées comme suit :

- assurer les inscriptions nécessaires au paiement de la dette : **55 000 €** ;
- finaliser les travaux actuellement en cours d'exécution ;
- enclencher les travaux sur le chemin Méлина estimés à environ 200 000 euros.

& &
&

AFFAIRE N° 5/ **Orientations budgétaires 2013**
- Service annexe de la régie funéraire

Rappel des données financières 2012 :

Section unique de fonctionnement

▪ Prévisionnel dépenses :	3 200,00
▪ Prévisionnel recettes :	3 200,00

La réalisation est la suivante :

▪ Dépenses :	2 209,00 €
▪ Recettes :	3 456,00 €

Orientations budgétaires 2013 :

Le Maire a rappelé au Conseil que la régie funéraire supporte uniquement les dépenses liées au service de fossoyage.

En recettes, la prestation est facturée aux usagers à hauteur de 80 €.

Pour l'année 2013 :

- Les recettes prévisionnelles sont estimées à **3 200 €** (base prestation : environ 40 décès par an)
- Les dépenses à :
 - Coût du personnel : 3 000
 - Petites fournitures : 200

En 2013, il a été proposé au Conseil Municipal de maintenir le même niveau de prestation qu'en 2012 pour ce service.

Après discussions, le Conseil Municipal a décidé, **pour 2013**, de maintenir au même niveau qu'en 2012, les prestations du **service de la régie funéraire**.

& &
&

**AFFAIRE N° 6/ Orientations budgétaires 2013
- Service Public d'Assainissement Non Collectif**

Rappel des données financières 2012 :

La réalisation prévisionnelle est la suivante :

- Recettes totales : 61 865,40 €
- Dépenses totales : 26 446,90 €

Orientations budgétaires 2013 :

Le SPANC intègre les recettes issues du service de contrôle. La tarification est la suivante :

- 150 € pour un contrôle de conception
- 80 € pour le contrôle du bon fonctionnement

Pour l'année 2013, les données budgétaires prévisionnelles sont les suivantes :

En recettes de fonctionnement :

- Produit du service : 30 000 (base ≈ 300 contrôles/an)
- Affectation du résultat : 35 000

En recettes d'investissement : Néant

En dépenses de fonctionnement, il s'agira essentiellement de rembourser au budget ville le coût du personnel mis à disposition du SPANC.

Il a été proposé au Conseil de maintenir le service au même niveau de prestation qu'en 2012.

Après discussions, le Conseil Municipal a décidé, **pour 2013**, de maintenir au même niveau qu'en 2012, les prestations du **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**.

& &
&

AFFAIRE N° 7/ Fixation pour l'année 2012 de l'IRL due aux instituteurs non logés

Comme chaque année, il a été demandé au Conseil d'émettre un avis sur l'Indemnité Représentative de Logement à servir aux instituteurs non logés au titre de l'année écoulée.

Pour 2012, après addition des principales majorations, le Ministre délégué aux libertés locales a proposé une indemnité de **2 808,00 €**.

La majoration essentielle est celle octroyée aux instituteurs mariés, en concubinage et/ou chargés d'enfants, soit **25 %**. Ce qui porte la base de calcul de l'IRL à **2 246,40 €**.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, a émis un avis favorable sur la fixation de **l'Indemnité Représentative de Logement pour 2012** à un montant de **2 246,60 €**.

& &
&

AFFAIRE N° 8/ Acquisition foncière
- Parcelles AS 380 et AS 382

Le Maire a porté à la connaissance du Conseil Municipal qu'il s'est rapproché du propriétaire des parcelles cadastrées AS 380 et AS 382 sise au Chemin Pavé, aux fins d'obtenir la cession de ces deux terrains.

L'intéressée, Mme AARON BATEAU Marie Eveline, a, par courrier en date du 4 février 2013, marqué son accord pour une cession au prix de 9 000 euros pour la parcelle AS 380 et 100 euros pour la parcelle AS 382.

Le Conseil Municipal a été invité à :

- approuver l'acquisition aux conditions énoncées ;
- prendre acte que les frais liés à la réalisation du document d'arpentage et à l'établissement de l'acte seront à la charge de la Commune.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- a approuvé l'acquisition aux conditions énoncées ;
- a pris acte que les frais liés à la réalisation du document d'arpentage et à l'établissement de l'acte seront à la charge de la Commune.

& &
&

AFFAIRE N° 9/ Réforme des rythmes scolaires
- Report de l'application

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires précise le contenu de la réforme des rythmes scolaires avec une entrée en vigueur fixée à la rentrée scolaire 2013.

De nouveaux principes de fonctionnement sont fixés : l'étalement des 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur neuf demi-journées, incluant le mercredi matin ou sur dérogation le samedi matin ; une journée de classe de maximum 5 heures 30 et une demi-journée de maximum 3 heures 30 ; une pause méridienne de 1 heure 30 au minimum. Ces principes conduisent à alléger la durée quotidienne des enseignements de 45 minutes.

Les communes ainsi que les conseils d'école doivent présenter des projets d'organisation du temps scolaire, dans le respect des principes posés par le décret.

Les décisions prises par le directeur des services académiques de l'Education Nationale (DASEN) sur la base de ces projets seront regroupées dans un règlement type départemental qui fixe les horaires d'entrée et de sortie de chaque école.

Le Maire peut, au plus tard le 31 mars 2013, faire part au DASEN de son souhait de reporter l'application de la réforme à la rentrée 2014 pour toutes les écoles de la commune.

Aux fins de réussir la mise en œuvre de cette réforme, il est nécessaire de disposer d'un temps suffisant pour définir et arrêter, dans la concertation, les modalités de son application.

Le Conseil Municipal a été invité à se prononcer sur le principe d'un report.

M. GRONDIN a fait savoir qu'il rejoint la position du Maire sur la réforme des rythmes scolaires, à savoir le report en 2014.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, s'est prononcé favorablement sur le principe d'un report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

& &
&

**AFFAIRE N° 10/ Personnel communal
- Création d'emploi**

Le Conseil Municipal a été invité à se prononcer sur la modification du tableau des effectifs comme suit :

AGENT NON TITULAIRE

Suppression

▪ Adjoint technique de 2^{ème} classe

01

AGENT TITULAIRE

Création

▪ Adjoint technique de 1^{er} classe

01

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé de modifier le tableau des effectifs communaux, tel que proposé.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du compte principal.

& &
&

AFFAIRE N° 11/ Information du Conseil Municipal dans le cadre de sa délégation de pouvoirs au Maire

Le Maire a informé le Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués.

Marchés publics : MAPA

Le listing des dépenses engagées dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT est consultable à la Direction Générale des Services.

Délivrance de concessions dans le cimetière :

Le listing des concessions délivrées dans le cimetière est consultable en Mairie, auprès de la Direction Générale des Services.

Droit de préemption : Le Maire n'a pas jugé utile d'exercer le droit de préemption de la Commune sur les intentions de vente désignées ci-après :

Réf. Cadast.	Surface	P.O.S.	Situation	Propriétaire
AS 0412	Terrain : 2 944 m ² Appartement : 58 m ²	UA/UC	Rue du Stade	LE COMTE Patrick
AS 1079	555 m ²	UC1	Chemin de la Ferme	FORT Paul
AL 0588	400 m ²	UD	Avirons Tévelave	DORIS Claude

AD 0576	351 m ²	UD	3 Rue des Longoses	SECONDO David
AI 0828	450 m ²	UD	Route Hubert DELISLE	LE TOUMELIN Médéric
AL 0090 AL 0098	10 510 m ²	AUc1	Avirons Tévelave	MONDON Roger Jean
AS 638 AS 427	4 366 m ²	UC	Chemin Pavé	ARIANATCHY Marielle
AS 1299	549 m ²	UC	Chemin Pavé	SEYCHELLES Jhonny
AP 0940	335 m ²	UD	34 Route de la Ravine Sèche	SIMON Pascal
AR 1130 AR 1205	501 m ²	UC	8 Chemin BAROUTY	MARA.J. Fabrice
AL 0581	329 m ²	UD	1 Sentier Dédé AARON	COTAYA Jean

& &
&

Toutes les questions de l'ordre du jour étant épuisées, lecture a été donnée du présent procès-verbal que tous les membres ont signé et le Maire a levé la séance.

Pour expédition conforme,

Le secrétaire de séance
Vincent COTRAGATIDE

Le Maire
Michel DENNEMONT